



### Au sommaire de ce numéro :

#### ► CONSEIL MUNICIPAL

- Année 2019
- Élections municipales 2020

#### ► ÉTAT CIVIL 2019

#### ► ÉCOLES

- Effectifs prévisionnels 2020/2021
- Transports scolaires
- Point sur le projet d'agrandissement de l'école et fusion des sites
- Garderie Municipale

#### ► URBANISME

- Dossiers instruits en 2019
- Point sur le PLUi

#### ► FINANCES LOCALES

- Résultats 2019
- Vote des taux des Taxes Directes Locales
- Subventions aux associations
- Bourses communales
- Participation communale aux frais de cantine et Accueil de Loisirs Sans Hébergement

#### ► ÉVÈNEMENTS PASSÉS

- L'Arbre de Noël
- Noël des personnes âgées
- Vœux du Maire
- Repas communal annuel

#### ► ÉVÈNEMENTS À VENIR

- L'ACS Foot Vic
- Concert
- Atelier illustration
- Beaujolais

#### ► VIE PRATIQUE

- La Mairie recherche un assistant culturel
- Distribution de masques de protection
- Mission Locale
- Bruits et aboiements
- Nouvel habitant ? Faites-vous inscrire en mairie.
- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- Junior Association



*Bonne lecture à tous !*



Madame **Chantal Mouny**, entourée de ses adjoints : Madame **Christiane Dufour**, Monsieur **Rafael Palma Castillo** et Monsieur **Jérôme Martzinitzine** ainsi que ses conseillers municipaux : Mesdames **Martine Grandjean**, **Séverine Chagh** et Messieurs **Florian Gamber**, **Jean-Claude Monnier**, **Michel Dauphy** et **Pascal Baraquin**.

Sont absents sur la photo : Mesdames **Chantal Abalain**, **Marie-Sylvie Bau**, **Denise Hanryon** et Messieurs **Guy Leblond** et **Loïc Marmionin**.

# Conseil Municipal

• ANNÉE 2019

En raison de problèmes de maintenance qu'a connu notre site Internet, certaines publications n'ont pas pu être diffusées en temps voulu, notamment la newsletter, et nous nous en excusons.

Néanmoins, les procès-verbaux des séances de Conseil Municipal restent consultables sur le registre papier et les délibérations sont affichées systématiquement dans les panneaux de la Mairie après leur passage au contrôle de légalité.

Cela devrait être rétabli dans les semaines qui viennent.



## • ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Nombre d'inscrits sur les listes électorales : **562**  
Nombre de votants : **262**  
Nombre de bulletins nuls : **1**  
Nombre de bulletins blancs : **1**  
Exprimés : **260**



### La nouvelle équipe

**Le Maire : Chantal MOUNY**

**La Première Adjointe : Christiane DUFOUR**

*Déléguée aux finances*

**Le Second Adjoint : Rafael PALMA CASTILLO**

*En charge des Services Techniques*

**Le Troisième Adjoint : Jérôme MARTZINITZINE**

*Chargé du Patrimoine communal, environnement,  
fêtes et cérémonies*



Résultats du 1er tour de scrutin  
Dimanche 15 mars 2020

### Les candidats au Conseil Municipal (15 sièges à pourvoir)

NOM	Prénom	Voix	Élu(e)
ABALAIN	Chantal	208	Oui
ARMATI	Nathalie	60	Non
BARAQUIN	Pascal	196	Oui
BAU	Marie-Sylvie	209	Oui
BEAUPUIS	Yoann	55	Non
CHAGH	Séverine	203	Oui
DAUPHY	Michel	201	Oui
DUFOUR	Christiane	209	Oui
FALENTIN	Marie-Odile	54	Non
GAMBER	Florian	212	Oui
GRANDJEAN	Martine	220	Oui
HANRYON	Denise	205	Oui
LEBLOND	Guy	193	Oui
MARMINION	Loïc	208	Oui
MARQUES	Romain	60	Non
MARTZINITZINE	Jérôme	225	Oui
MONNIER	Jean-Claude	209	Oui
MOUNY	Chantal	198	Oui
NESSLER	Frédéric	61	Non
PALMA CASTILLO	Rafael	197	Oui
SAMSON	Jean-Pierre	51	Non

# État Civil

• ANNÉE 2019

## Décès

**Monsieur Jean-Paul DELAPLACE**

décédé le 22 mars

**Monsieur Florijan BISCAN**

décédé le 30 mars

**Monsieur Claude CALIMEZ**

décédé le 29 juillet

**Monsieur Éric DUHAN**

Décédé le 28 novembre

**Monsieur Henri LEJMAN**

décédé le 15 décembre



## Naissances

**Martin POIX** né le 28 mars

**Emma LEMASSON** née le 18 avril

**Gabriel CAMUS** né le 14 octobre

**Léo DELAPLACE** né le 16 novembre

**Léonny KREISZ** née le 30 décembre

## Mariages

**Monsieur Florian GAMBER & Madame Pauline HARDY** mariés le 06 avril

**Monsieur Laurent SIGNORI & Madame Isabelle SENIULT dit SENINK** mariés 15 juin

**Monsieur Thierry BATAILLE & Madame Nadine GEORGES** mariés le 29 juin

**Monsieur Daniel ZAOUÏ & Madame Françoise VIALA** mariés le 14 septembre

**Monsieur Vincent VIGREUX & Madame Cindy NAVIAUX** mariés le 14 septembre

**Monsieur Jean-Claude MONNIER & Madame Christiane DUFOUR** mariés le 14 décembre



# Écoles

## • EFFECTIFS PRÉVISIONNELS 2020/2021

→ **Petite Section** : 23 élèves inscrits (et une attente de réponse),

→ **Moyenne Section** : 19 élèves,

→ **Grande Section** : 19 élèves,

→ **CP** : 22 ou 23 élèves,

→ **CE1** : 31 ou 32 élèves,

→ **CE2** : 25 élèves,

→ **CM1** : 32 élèves,

→ **CM2** : 26 élèves.

→ **Dispositif U.L.I.S** : 12 élèves. Les élèves du dispositif sont déjà recensés dans les effectifs ci-dessus de leur classe de référence.

Les radiations connues sont prises en compte dans ces effectifs. Par contre, toutes les inscriptions ne sont sans doute pas encore connues.

Le total est de 198 élèves  
dont 71  
de Montigny-Lengrain.



## • TRANSPORTS SCOLAIRES

Tout élève qui a besoin des transports scolaires pour se rendre à l'école primaire, au collège ou au lycée doit obligatoirement être inscrit.

Une demande est à formuler dans les cas suivants :

- si votre enfant n'a jamais bénéficié des transports scolaires (entrée en maternelle),
- si vous avez changé d'adresse,
- si votre enfant a changé d'établissement scolaire,
- si votre enfant change de cycle scolaire (passage au collège, passage au lycée),



## • POINT SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ET FUSION DES SITES



Les difficultés pour l'achèvement des travaux à la date prévue ont été dues à plusieurs paramètres : les conditions météorologiques au moment du terrassement, le confinement et l'acheminement des matériaux par les fournisseurs.

L'arrêt total du chantier a eu lieu pendant une période.

Actuellement, le retard est quasiment compensé et ne s'élève qu'à trois mois. La fin des travaux est planifiée pour fin janvier 2021. Le déménagement et la mise en place des classes pourraient avoir lieu pendant les vacances de février 2021.

## Comment s'inscrire ?

**Par Internet en priorité** sur la plateforme d'inscription aux transports scolaires de l'Aisne sur le lien suivant : <https://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/> Votre inscription sera automatiquement transmise au service régional qui instruira votre dossier.

**Par formulaire papier** (pour les familles qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas faire leur inscription en ligne), les imprimés sont disponibles auprès des établissements scolaires.

En revanche, si votre enfant n'est pas dans une situation reprise ci-contre et qu'il/elle a bénéficié d'un titre de transport l'année dernière, vous n'avez rien à faire.

## • GARDERIE MUNICIPALE

Notre service de garderie municipale reçoit tous les enfants de Montigny-Lengrain scolarisés en primaire à Vic-Sur-Aisne. Madame Nathalie GAMBER accueille vos enfants dans les locaux des anciennes écoles 5 rue de Vaudrial, à partir de 7h du matin jusqu'à la montée dans le bus scolaire. Elle s'occupe également des enfants le soir de la descente du car jusqu'à 19h et un goûter est prévu.

Ce service est facturé 1€ par heure de présence. Une fois que le montant minimum de 15€ est atteint, nous procédons à la facturation.

Les fiches d'inscriptions vous seront remises dans les boîtes aux lettres durant l'été. Si ce n'est pas le cas, ces documents sont aussi disponibles directement en mairie.





# Urbanisme

## • DOSSIERS INSTRUITS EN 2019

### Dossiers enregistrés par la Mairie :

- Permis de Construire : **1**
  - Permis d'Aménager : **1**
    - Permis de Démolir : **1**
      - Déclarations Préalables : **21**
        - Certificats d'Urbanisme : **14**



## • PLUi ( Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le projet de PLUi (règlement écrit et graphique) a été arrêté une première fois en Conseil Communautaire le 28 juin 2019. Les communes avaient alors un délai de 3 mois pour rendre leur avis, en se basant sur des documents de travail qui leurs avaient été fournis préalablement.

Le PLUi a été arrêté une seconde fois le 22 novembre 2019. Il a donc été soumis à enquête publique du 11 décembre 2019 au 11 janvier 2020. À cette occasion, 15 permanences de la Commission d'Enquête ont été organisées sur le territoire, des registres papiers étaient tenus à disposition du public dans toutes les mairies, ainsi qu'un registre numérique accessible en ligne.

À l'issue de cette phase d'enquête publique, les commissaires ont rendu leur rapport et leurs conclusions. Les réponses aux demandes formulées par le public, les personnes publiques associées et les communes ont été préparées lors d'un Comité de Pilotage qui s'est tenu le 24 janvier 2020.

Le vendredi 31 janvier 2020, les évolutions à apporter au dossier d'arrêt de projet du PLUi avant approbation définitive ont été validées en Conférence Intercommunale des Maires.

Le 21 février dernier une nouvelle Conférence Intercommunale des Maires a été tenue en complément de celle du 31 janvier afin de présenter le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête. Ce même jour, le Conseil Communautaire a approuvé l'ensemble du PLUi en prenant en compte les demandes de modifications sous réserve de leur faisabilité.

Les demandes d'urbanisme sont donc désormais instruites selon le nouveau règlement.

Enfin, il est entré en vigueur le 23 mars sur l'ensemble des communes et tous les documents sont consultables en Mairie ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

<https://www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/urbanisme/amenagements-territoire-intercommunal-plui/>



# Finances locales

## • RÉSULTATS 2019

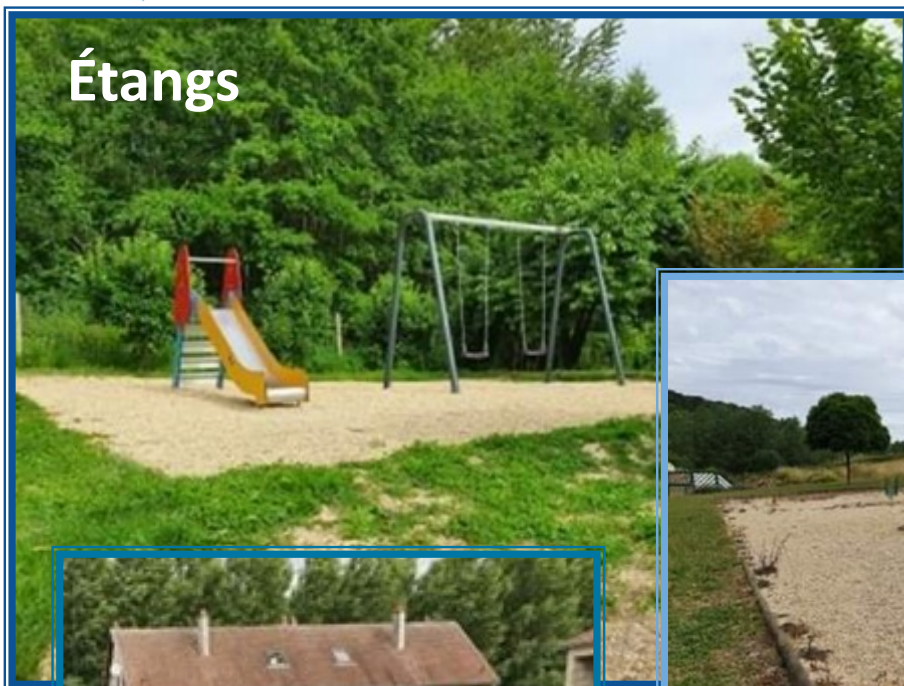
Les comptes de l'année dernière ont été votés à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 12 juin dernier. En résumé, la section de Fonctionnement se clôture avec un résultat positif de 278 549€. La section d'Investissement, quant à elle, termine avec un résultat négatif de 20 336.21€. Ceci s'explique notamment par le fait que les subventions n'ont pas toutes été perçues au titre de la création de l'atelier technique sur l'exercice comptable de 2019. Cette dernière a été la principale opération de l'an passé.

Au titre des investissements, nous pouvons noter la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la réfection des vitraux de l'Église par les Ateliers Berthelot. L'aménagement de la Place du Presbytère s'est terminé avec la mise en place de bancs en granit et de jardinières de fleurs. De la même façon, quelques-unes ont également été installées devant le nouveau cabinet médical avenue de la Gare.



➔ Plusieurs aires de jeux ont été implantées dans différents endroits de la commune :

### Étangs



### Tennis



### Salle des Fêtes



➔ La porte d'entrée et une fenêtre de la Salle des Fêtes ont été remplacées du fait de leur vétusté.

➔ De nouvelles illuminations ont été achetées pour la rue du Fond Talon, la route de Tannières, la rue du Bourg et l'avenue de la Gare. Ces achats progressifs entrent dans la continuité du souhait d'illuminer la totalité de la traversée de la commune.



Beaucoup de travaux ont été entrepris au cours de l'année 2019 et se poursuivent sur 2020 en raison du confinement. Parmi eux, nous pouvons noter :

- travaux d'enrobé rue des Roches et rue de la vallée pour partie,
- enfouissement des réseaux rue du Fond Talon,

- bordures rue de Vaudrial :



- et rue du Bourg pour partie :

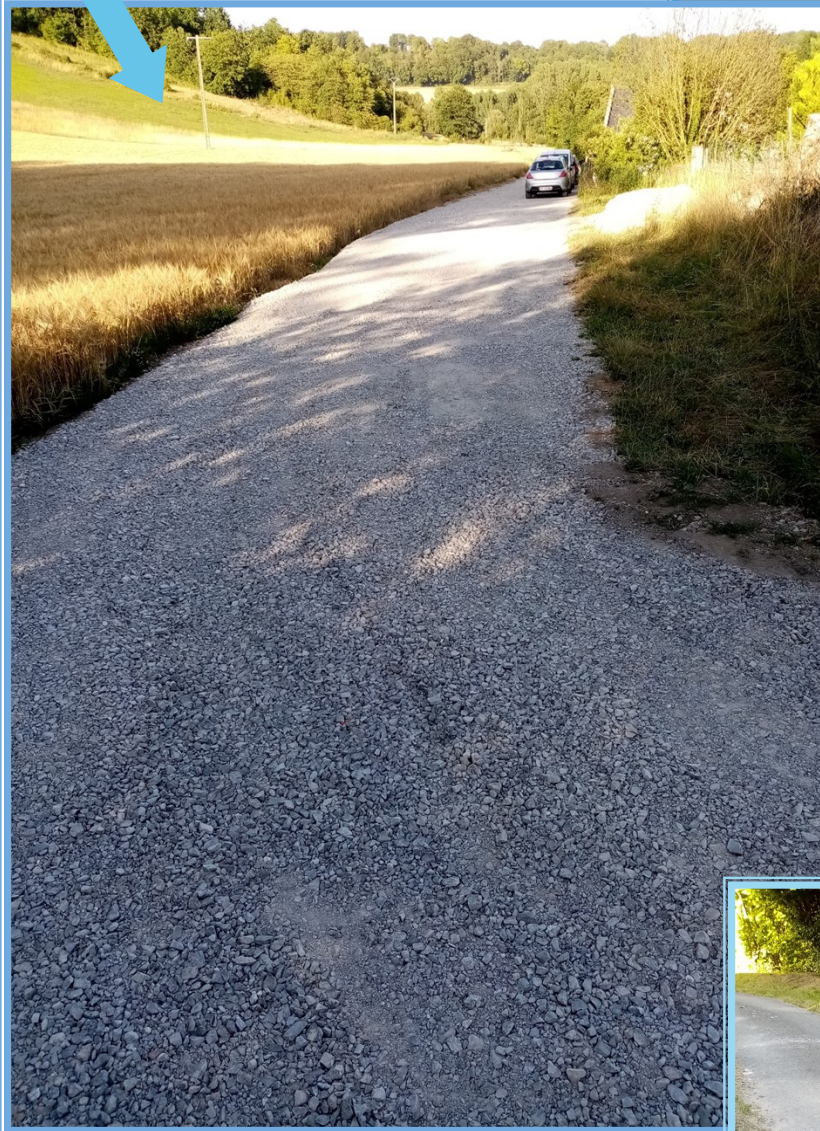






- Trottoirs route de Tannières pour partie

- Graviillonnage Chemin dit de la Vallée à Courtieux



- Réfection du réseau d'eaux pluviales rue des Vaches

- Réfection de la Voie Communale du Haton et Chemin du Clos Longpont au Hameau de la Vallée, pour laquelle le fonds de Concours de la Communauté de Communes a été sollicité

- Un second columbarium a également été posé au cimetière.





## • VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le nouveau Conseil Municipal a délibéré sur les taux des impôts locaux le 12 juin 2020 et a décidé de maintenir ceux appliqués en 2019 soit :

- Taux de **Taxe d'Habitation** *Pas de vote pour 2020*
- Taux de **Taxe sur le Foncier Bâti** **4,06%**
- Taux de **Taxe sur le Foncier Non-Bâti** **14,82%**



## • SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après étude des dossiers de demandes de subventions en Commission des Finances, voici les montants retenus par le Conseil Municipal :

Associations	Montants attribués
<b>La Carpe de Montigny-Lengrain (Pêche)</b>	<b>3 500€</b>
<b>Montigny's Club (Tennis)</b>	<b>3 500€</b>
<b>Comité des Fêtes Ignymontain</b>	<b>3 000€</b>
<b>Association des Personnes Âgées</b>	<b>2 350€</b>
<b>Association des Anciens Combattants</b>	<b>200€</b>
<b>Promotion des Chemins Verts</b>	<b>100€</b>
<b>Croq'Livres</b>	<b>450€</b>
<b>Emplois &amp; Services</b>	<b>500€</b>
<b>Coup de pattes</b>	<b>200€</b>
<b>Culture Sport Vallée de l'Aisne</b>	<b>200€</b>
<b>Association Cantonale Sportive Foot Vic</b>	<b>1 200€</b>
<b>Association Vicoise de Gymnastique Volontaire</b>	<b>300€</b>
<b>Club Ressonnais Sports et Loisirs</b>	<b>300€</b>

## • BOURSES COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour l'année 2020 l'octroi de bourses communales aux familles **bénéficiaires des bourses nationales et/ou départementales** pour les enfants scolarisés dans les collèges, lycées et établissements supérieurs.

Ces bourses sont calculées sur la base de 20% du montant notifié aux ayant-droits, avec un minimum de 70% et un maximum de 400€ par enfant.

Pour en bénéficier il suffit de compléter le formulaire disponible en mairie, de fournir la notification d'attribution de bourses nationales et / ou départementales et un RIB.



## • PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE CANTINE ET ALSH

A ce jour la commune participe à hauteur d'1€ par repas et par enfant de Montigny-Lengrain, scolarisé à l'école primaire de Vic-Aisne. Le coût du repas revient donc à 3,40€ pour les familles au lieu de 4,40€.

Plus concrètement, pendant l'année scolaire 2018/2019, 13 395 repas ont été servis à la cantine du regroupement dont 5 873 aux enfants de notre village.

En ce qui concerne l'ALSH le tarif pour les vicois est de 28€ par semaine contre 40€ par semaine pour les ignymontains. La différence de 12€ est donc prise en charge par la commune afin que les familles de Montigny-Lengrain puissent bénéficier des mêmes tarifs que celles habitant Vic-Sur-Aisne. Pour 2018/2019 c'est au total 62 semaines (petites vacances et vacances d'été) qui ont été facturées ce qui représente 744€ de participation communale. Il a été indiqué lors du dernier Conseil Municipal que le montant des participations de la commune sera révisé prochainement.

# Évènements passés

## • L'ARBRE DE NOËL



Plus de 120 enfants âgés de 0 à 11 ans ont bénéficié d'un chèque-cadeau à valoir chez Jouéclub. Une fois le cadeau repéré dans le magasin de Soissons, les services du Père Noël se sont mis au travail pour tout préparer afin que tout soit prêt pour l'arbre de Noël. C'est le dimanche 15 décembre que le Père Noël est venu remettre les

cadeaux demandés. Après la distribution des jouets, les enfants ont partagé un goûter.

## • NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

Les élus ont distribué à nos aînés une carte-cadeau valable dans l'hypermarché Cora Soissons. Cette carte offerte par le CCAS de Montigny-Lengrain est valable jusqu'en novembre 2020.



## • LES VŒUX DU MAIRE



Madame le Maire a présenté ses vœux aux habitants à la salle des fêtes le dimanche 12 janvier. A l'issue de son discours, dans lequel elle a évoqué notamment les projets qui ont été réalisés au cours de l'année 2019, un verre de l'amitié a été servi accompagné, comme le veut la tradition d'une part de galette des rois.

## • LES VŒUX DU MAIRE

Le samedi 25 janvier les élus et les personnes âgées de 60 ans et plus se sont rassemblés à la salle des fêtes pour partager le repas annuel communal. L'association Shyd'n Crew était présente pour animer cet évènement. Des retrouvailles qui donnent à chacun l'occasion d'échanger.





# Évènements à venir

## • L'ACS FOOT VIC



**L'ACS FOOT VIC**  
Organise sa



**L'ACS FOOT VIC**  
**RECRUTE !!!**



# BROCANTE



**Le 30 août 2020**

au Stade J. Blin - Vic sur Aisne

**RESERVATION OBLIGATOIRE :**

Particuliers : 2€ le mètre - Professionnels : 3€ le mètre

Renseignements au 06.95.17.03.22 / 06.73.13.37.33

Par mail : [secretariatacsfootvic@gmail.com](mailto:secretariatacsfootvic@gmail.com)

Restauration sur place



Tu es né(e) entre 2003 et 2015  
Et tu as envie de jouer au foot dans un club convivial ??  
Viens rejoindre nos équipes de jeunes U6 à U18 !!!

**CONTACT :**

Ludovic DE BROSSARD  
Tél : 06.73.13.37.33



## • SAMEDI 12 SEPTEMBRE

## CONCERT ET INAUGURATION DE LA MÉDIATHÈQUE

### MONTIGNY-LENGRAIN

### Samedi 12 Septembre

### Concert gratuit

### à partir de 14 heures 30

terrain communal  
de La Salle des Fêtes

### AIR(S) LIBRE(S)

Facteur X & Les Red Stamps

SHY'DN CREW

NICOLAS MINGOT & CHARLY DOLL

### La bibliothèque se transforme

### Venez découvrir à cette occasion ses nouveaux locaux

Pascale Lander exposition

Zaü atelier illustration

Projection de films



Scène ouverte : bœuf et soirée barbecue organisée par le Comité des Fêtes  
Retrouvez-vous dans l'Aisne

IPNS ne pas jeter sur la voie publique



### à partir de 14h

### Atelier illustration animé par Zaü

Quel que soit votre âge (de 7 à 77ans), quel que soit votre niveau de dessin, découvrez les secrets de l'illustration en participant à une œuvre collective.

**Atelier gratuit**  
inscription au secrétariat de  
la mairie  
**03 23 55 52 55**

## • BEAUJOLAIS

Si les conditions sanitaires le permettent, le repas campagnard avec dégustation du beaujolais nouveau aura lieu le **samedi 21 novembre** à la salle des fêtes. Vous serez évidemment informés en temps utiles des conditions d'inscription.



# Vie pratique

## • LA MAIRIE DE MONTIGNY-LENGRAIN RECHERCHE UN ASSISTANT CULTUREL

Vous avez entre 18 et 25 ans.

Vous pratiquez une activité artistique (musique, arts plastiques, théâtre, danse...) ou êtes passionné par un de ces domaines.

Vous souhaitez être acteur du développement culturel local.

Nous vous proposons une mission, dans le cadre du service civique :

- travailler avec l'équipe de la bibliothèque et participer à son développement,
- être associé aux projets d'animation culturelle du territoire.

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la Mairie : 03 23 55 52 55.



Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. La rémunération est de 580 € net par mois, cumulable avec d'autres aides. Aucun diplôme n'est requis.

## • DISTRIBUTION DE MASQUES DE PROTECTION

Les services municipaux ont reçu de la part de la Région Hauts-de-France des masques chirurgicaux, à raison de 2 masques par habitant (enfant à partir de 6 ans) dans le cadre de l'opération « Un masque pour chacun ». Ils ont été mis sous plis et distribués dans vos boîtes à lettres aux alentours du 13 mai. De nouveaux masques en tissu (1 masque par habitant) ont été mis à disposition et vous ont été transmis vers le 28 mai.



## • MISSION LOCALE

**JEUNES**  
16 à 25 ans

La Mission Locale accompagne vers l'emploi les jeunes sortis du système scolaire.

Emploi  
Formation  
Projet  
Orientation  
Santé

Nous sommes là pour vous aider à trouver la place qui vous convient !  
**POURQUOI PAS VOUS ?**

Votre Mission Locale  
sera présente le

**Lundi 3 aout 2020**  
**De 14h00 à 15h00**  
**dans votre mairie**

SANS RDV

Pour répondre à  
**VOS**  
questions

**REJOIGNEZ-NOUS  
ET PASSEZ  
À L'ATAAC!**

- A**ctiver votre projet Professionnel
- T**rouver un emploi
- A**ccéder à une formation
- C**oncrétiser vos objectifs

☎ 03 23 74 51 14

✉ [contact@misoissons.fr](mailto:contact@misoissons.fr)

🌐 [www.missionlocalesoissonnais.fr](http://www.missionlocalesoissonnais.fr) → comment s'inscrire

Contactez-nous, et un rendez-vous  
vous sera proposé dans l'une  
de nos permanences.

**SOISSONS**





# • SERVICE DE TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ-EN-VALOIS



*Un service intercommunal !*

La CCRV étant devenue une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur l'ensemble de son territoire, elle a entrepris, dès début 2018, une réflexion visant à offrir un service de transport de voyageurs pour les habitants des 54 communes. Un projet de transport à l'échelle de la CC a été réalisé sur la base d'un diagnostic et des échanges tenus avec les élus des communes membres.

À partir du 1<sup>er</sup> septembre, vous serez donc proposés, des services de transport rural à la demande sectorisés, c'est-à-dire une possibilité de déplacement depuis chaque commune vers le pôle de services le plus proche. Pour Montigny-Lengrain, il s'agit de Vic-Sur-Aisne.

Ce service fonctionnera sur réservation préalable et aura vocation à permettre à tous ceux qui habitent à



l'écart des grands axes et en dehors des pôles d'attraction, de pouvoir se rendre au marché, à la banque, chez le médecin ou dans les commerces. Le coût d'un ticket unique sera d'1€ et il sera possible de l'acheter à bord des véhicules, ou à l'Intermarché de Vic-Sur-Aisne. À la réservation, l'administré indique l'horaire d'arrivée à

Vic-Sur-Aisne qu'il retient. Son horaire de départ au point d'arrêt le plus proche de son domicile lui sera alors communiqué.

Vous retrouverez toutes les modalités détaillées au travers d'un guide, qui est en cours de conception à la CCRV et vous sera distribué durant l'été.

### LES POINTS D'ARRÊTS

**LES POINTS D'ARRÊTS**

**Les points d'arrêts de prise en charge**  
*Le transport entre ces arrêts n'est pas autorisé*

**Les points d'arrêts de dépose**

Mardi - Jeudi	Mercredi
Heures d'arrivée **à Vic-Sur-Aisne : 14h00 - 15h30**	Heures d'arrivée **à Vic-Sur-Aisne : 8h15 - 9h45**
Heures de départ **de Vic-Sur-Aisne : 16h15 - 17h45**	Heures de départ **de Vic-Sur-Aisne : 10h30 - 12h00**

*Horaires à +/- 5 minutes*

### LES TARIFS

**LES TARIFS**

Le service Villéo-Retzéo à la demande est accessible avec l'ensemble des titres et abonnements de transport du réseau Villéo-Retzéo.

### LA RESERVATION

**LA RESERVATION**

Réservez votre transport  
> par téléphone au **0 800 870 229**  
> sur le site internet **www.villeo-retzeo.fr**  
> sur l'**application mobile Villéo-Retzéo**

*Ce service est accessible aux personnes à mobilité réduite*



Les points d'arrêt sur la commune : **Mairie, Salle des Fêtes, Tannières.**

## • DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

**DÉCHÈTERIES  
INTERCOMMUNALES**  
VILLERS-COTTERËTS / AMBLENY

**ACCÈS SANS RENDEZ-VOUS  
À PARTIR DU LUNDI 15 JUIN 2020**



**les règles  
à respecter**

- ✓ **PORT OBLIGATOIRE DE MASQUE ET GANTS**  
(NON FOURNIS)
- ✓ **RESPECT DES GESTES BARRIÈRES**
- ✓ **DÉCHARGEMENT SANS ASSISTANCE**

→ JOURS ET  
HORAIRES HABITUELS

Renseignements :  
[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

**RETZ  
EN VALOIS**  
Communauté de Communes

C'est l'occasion également de rappeler à chacun que les dépôts sauvages de toute nature (encombrants, déchets verts etc...) sont strictement interdits, notamment dans les chemins communaux. En cas de non-respect de cette interdiction, le responsable risque une amende pénale.



## • INCIVILITÉS

Cette année encore, des vols ont à nouveau été constatés au cimetière. Ces actes d'incivilité sont intolérables et doivent être signalés à la Mairie et à la Gendarmerie. Rappelons que le vol est un délit puni par la loi.

## • BRUITS ET ABOIEMENTS



Régulièrement, des habitants du village se plaignent de nuisances sonores. Encore une fois, nous rappelons que l'utilisation des tondeuses et autres engins bruyants sont soumis à une réglementation stricte dont vous lirez un extrait ci-dessous.

Les plaintes concernent aussi la gêne occasionnée par les aboiements de chiens. Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs et prolongés constituent une nuisance. À ce titre, la loi pénalise les propriétaires qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Privilégiez tout d'abord une démarche amiable en indiquant à votre voisin la nuisance que vous subissez. La discussion peut parfois être la solution.

*Extrait de l'Arrêté Municipal du 5 mai 2014*

**Article 1 :** A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 19h
- les samedis de 9h à 12h et 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## • NOUVEL HABITANT ? FAITES-VOUS INSCRIRE EN MAIRIE

Si vous venez d'emménager à Montigny-Lengrain, nous vous souhaitons la bienvenue.

Il est très important dans nos petites communes de bien connaître les habitants afin de vous garantir le meilleur service possible, aussi nous vous invitons vivement à venir vous présenter au secrétariat afin de vous faire recenser.

En effet, cela permet ensuite :

- de prévoir dans nos effectifs vos enfants, afin qu'ils bénéficient d'invitations aux différents évènements organisés dans notre village, de cartes-cadeaux pour l'Arbre de Noël...
- de les inscrire au service de garderie municipale si vous le souhaitez,
- de recenser les jeunes de 16 ans pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- de vous inscrire sur les listes électorales,
- de vous envoyer des invitations au repas communal annuel (pour les personnes âgées de 60 ans et plus) et de prévoir les cartes-cadeaux de Noël (pour les personnes âgées de 65 ans minimum),
- de simplement pouvoir vous contacter pour vous porter une information particulière.



**Pour rappel, le secrétariat est à votre disposition le lundi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que le mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h.**

**Madame le Maire tiens également sa permanence du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et peut vous recevoir en dehors de ces horaires sur rendez-vous.**

## • BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

**La CCRV a mis en place une aide financière pour passer le Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'accueil collectif de mineurs (BAFD).**

En créant une aide au BAFA, la CCRV a souhaité répondre à un double objectif : encourager les jeunes de son territoire à se former tout en les accompagnant dans une démarche vers l'emploi, soutenir les accueils de loisirs de l'intercommunalité dans leur besoin de recrutement.

Toute personne âgée d'au moins 17 ans, résidant dans l'une des 54 communes de la CCRV et désirant s'engager dans l'animation peut donc prétendre à l'aide de la collectivité. Celle-ci s'élève à hauteur de 200 € pour la première partie de chaque stage de base (BAFA et BAFD), et à hauteur de 100 € pour le stage d'approfondissement BAFA (+ 2e stage pratique pour le BAFD).

Pour en bénéficier, il suffit de remplir le dossier de demande accessible sur le site de la CCRV : [www.cc-retz-envalois.fr](http://www.cc-retz-envalois.fr).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service enfance jeunesse au 03.23.55.98.97 ou par mail à [p.aerts@retzenvalois.fr](mailto:p.aerts@retzenvalois.fr).

### Les conditions :

- Avoir au minimum 17 ans le jour de l'entrée en formation BAFA (1er jour du stage) ou 21 ans en formation BAFD.
- Être résident du territoire communautaire
- S'engager à faire acte de candidature dans les accueils de loisirs du territoire communautaire.

## ENVIE DE PASSER TON BAFA ?

Ta Communauté de Communes  
t'aide à financer ta formation !

Contacte-nous pour en savoir plus.



Renseignements : Communauté de Communes Retz-en-Valois  
Service enfance jeunesse : 03 23 55 98 97  
ou par mail : p.aerts@retzenvalois.fr  
www.cc-retz-en-valois.fr



## Aide au BAFA / BAFD

A travers cette aide, la CCRV cherche d'une part à aider les jeunes de son territoire à se former tout en les encourageant dans cette démarche vers l'emploi, et d'autre part, à accompagner les accueils de loisirs du territoire dans leur besoin de recrutement.

### POUR EN BÉNÉFICIER IL SUFFIT :

- de résider sur l'une des 54 communes de la CCRV
- avoir au minimum 17 ans le jour de l'entrée en formation BAFA (1<sup>er</sup> jour du stage) ou 21 ans en formation BAFD.
- de s'engager à faire acte de candidature dans les accueils de loisirs du territoire communautaire.

Pour plus de renseignements :  
Communauté de Communes Retz-en-Valois  
Service enfance jeunesse : 03 23 55 98 97  
ou par mail : p.aerts@retzenvalois.fr  
www.cc-retz-en-valois.fr

### A SAVOIR

#### Les étapes de la formation BAFA

- Stage de base – 9 jours en continu ou 10 jours en discontinu (formation théorique générale auprès d'un organisme habilité)
- Stage pratique – 14 jours minimum (emploi d'animateur stagiaire en centre de vacances ou de loisirs)
- Stage d'approfondissement – 6 jours minimum (formation auprès d'un organisme habilité).

#### Les étapes de la formation BAFD

- Stage de base – 8 jours (formation théorique générale auprès d'un organisme habilité)
- 1<sup>er</sup> Stage pratique – 14 jours minimum (emploi d'animateur stagiaire en centre de vacances ou de loisirs)
- Stage d'approfondissement – 6 jours minimum (formation auprès d'un organisme habilité)
- 2<sup>ème</sup> stage pratique – 14 jours minimum (dans les fonctions de Directeur)
- Rédaction d'un bilan de formation.

## • JUNIOR ASSOCIATION

La CCRV accompagne les jeunes dans la création de leur Junior Association.

La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site : <https://juniorassociation.org/index.php>

En partenariat avec le Réseau National des Juniors Associations (RNJA), le service enfance jeunesse permet aux jeunes mineurs, dès 12 ans, de mener un projet qui leur tient à cœur, en toute autonomie, en leur accordant le label « Junior Association ».

Un accompagnateur local les guide dans leurs démarches de création d'association, dans l'élaboration de leur projet, etc...

Nous pouvons vous aider dans votre démarche.

Contactez le secrétariat de la mairie :

03.23.55.52.55

## Tu as entre 12 et 17 ans

Tu habites une commune de la CCRV,  
Tu as des projets plein la tête  
Tu aimes le contact avec les autres jeunes  
Le service enfance-jeunesse de la CCRV  
t'accompagne dans la création d'une

## JUNIOR ASSOCIATION



Renseignements auprès du  
Service Enfance-Jeunesse :  
03.23.55.98.97 - p.aerts@retzenvalois.fr  
ou sur [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)





## TARIFS 2020

	*CCRV	Extérieur
Ticket « Jeune » (de 4 à 16 ans révolu)	1,65 €	2,50 €
Ticket « Adulte »	3,05 €	4,50 €
Carte « Jeune 10 entrées »	11,80 €	18 €
Carte « Adulte 10 entrées »	23,60 €	36 €
Carte 10 entrées associations communautaires (sur présentation de la licence)	16,15 €	/
Carte 15 leçons de natation en groupe	111,75 €	170 €
Carte de 5 leçons de natation en groupe	38,75 €	60 €
Leçon de natation complémentaire groupe	9,75 €	15 €
Leçon de natation individuelle	16,15 €	25 €
Lycée (par groupe et par séance)	24,90 €	/
Scolaires (par groupe et par séance)	Gratuit	80 €
Séance d'aquatraining (45 min)	9,90 €	
Carte de 10 séances d'aquatraining	90 €	

\*CCRV : tarifs réservés aux habitants de la Communauté de communes Retz-en-Valois sur présentation d'un justificatif (quittance de loyer ou facture) exigé également pour tout renouvellement de carte.

Les cartes sont valables pendant l'année de l'achat et l'année suivante.

### La Communauté de Communes Retz-en-Valois regroupe 54 communes :

Ambleny, Ancienville, Audignicourt, Berny-Rivière, Bleuxy, Chouy, Coeuvres-et-Valsery, Corcy, Coyolles, Cutry, Dammar, Dampleux, Dommiers, Epagny, Faverolles, Fleury, Fontenoy, Haramont, La Ferté-Milon, Largny-sur-Automne, Laversine, Longpont, Louâtre, Macogny, Marizy-Sainte-Genève, Marizy-Saint-Mard, Monnes, Montgobert, Montigny-Lengrain, Morsain, MorteFontaine, Noroy-sur-Oucq, Nouvron-Vingré, Oigny-en-Valois, Passy-en-Valois, Pernant, Pulseux-en-Retz, Ressons-le-Long, Retheuil, Saconin-et-Breuil, Saint-Bandry, Saint-Christophe-à-Berry, Saint-Pierre-Aigle, Sully-la-Poterie, Soucy, Taillefontaine, Tartiers, Troésne, Vassens, Vézaponin, Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterêts, Villers-Hélou, Viviers.

Siège social de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

9, rue Marx Dormoy – BP 133 – 02603 VILLERS-COTTERETS CEDEX

☎ 03.23.96.13.01 ☎ 03.23.96.28.24 ✉ [communautedecommunes@retzenvalois.fr](mailto:communautedecommunes@retzenvalois.fr)

# PISCINE INTERCOMMUNALE

## RÈGLES D'ACCÈS / ACCUEIL / TARIFS

AU 20 JUIN 2020 (COVID 19 - DÉCONFINEMENT)



Rue Alfred Juneaux 02600 Villers-Cotterêts  
03 23 72 52 27 / [piscine-intercommunale@retzenvalois.fr](mailto:piscine-intercommunale@retzenvalois.fr)  
Site internet : [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)



L'entrée se fait uniquement sur réservation  
pendant les heures d'ouverture  
au 03 23 72 52 27

## RÈGLES D'ACCÈS



SAUF POUR LA PRATIQUE SPORTIVE  
**MASQUE OBLIGATOIRE**  
DANS TOUT L'ÉTABLISSEMENT  
à partir de 12 ans.



Les enfants de moins de 12 ans  
doivent être  
**ACCOMPAGNÉS**  
D'UNE PERSONNE MAJEURE



**BONNET DE BAIN**  
OBLIGATOIRE



**DOUCHE SAVONNÉE**  
OBLIGATOIRE  
AVANT L'ACCÈS AU BASSIN

**LE NON RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE MIS EN PLACE  
ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DE L'ÉTABLISSEMENT**

Seuls le maillot de bain et le slip de bain sont autorisés, (caleçon, bermudas, etc. sont interdits).

**JUSQU'AU 4 JUILLET 2020 :**  
Seul le bassin plein-air est ouvert

**DU 4 JUILLET AU 31 AOÛT 2020 :**  
Un seul bassin ouvert en fonction de la météo

**INTÉRIEUR :**  
Température extérieure inférieure à 20°C, si pluie

**PLEIN-AIR :**  
Température extérieure supérieure à 20°C

## ACCUEIL DU PUBLIC

MATIN			
9h30-10h	10h-11h	11h-11h30	11h30-12h
Arrivée Déshabillage	Sportif* sauf le mercredi**	Rhabillage Sortie	Nettoyage Désinfection

MIDI			
12h-12h30	12h30-13h30	13h30-14h	14h-14h30
Arrivée Déshabillage	Sportif*	Rhabillage Sortie	Nettoyage Désinfection

APRÈS-MIDI							
14h30	15h	16h	16h30	16h30	17h	17h30	18h30
15h	16h	16h30	17h	17h30	18h30	19h	19h30
Arrivée Déshabillage	Ludique- Famille**	Rhabillage Sortie	Nettoyage Désinfection	Arrivée Déshabillage	Sportif*	Rhabillage Sortie	Nettoyage Désinfection

\*4 ou 5 lignes d'eau / \*\*pas de lignes d'eau

**APRÈS CHAQUE OUVERTURE, L'ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT  
AINSI QUE SON MATÉRIEL SONT DÉSINFECTÉS**



## • LA BIBLIOTHÈQUE DEVIENT MÉDIATHÈQUE

Vous voulez en savoir plus, ou être informés du programme ? Vous avez des attentes en termes d'activités (ateliers, emprunt de CD ou DVD, événements, ciné club...) ?

Vous pouvez nous rencontrer sur place à partir du 26 août :

**le mercredi de 14h30 à 17h30**

**le vendredi de 17h à 18h15.**



Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

▪ Retournez à la mairie la fiche de pré-inscription

▪ Ou rendez-vous sur la page facebook :



**Montigny-Lengrain infos**



---

## Médiathèque de Montigny-Lengrain

### Fiche de pré-inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

